

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DE LA DECHETERIE SUR LA COMMUNE DE CINTEGABELLE DU MERCREDI 6 JUIN 2018 AU VENDREDI 6 JUILLET 2018 INCLUS

Par délibération N°2017/05.49 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2017, M. le Maire et le Conseil Municipal ont voté la mise en œuvre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) dans le cadre du réaménagement de la déchèterie de la commune de Cintegabelle.

A cet effet, M. Michel JONES, ingénieur des travaux publics, a été désigné en qualité de commissaire- enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'arrêté portant ouverture de l'enquête publique a été signé par M. le Maire le 14 mai 2018.

L'enquête se déroulera à la mairie de Cintegabelle du mercredi 6 juin 2018 au vendredi 6 juillet 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le mercredi 6 juin 2018 de 9H à 12H,
- le samedi 16 juin de 10H à 12H,
- le mercredi 27 juin de 14H à 17H,
- le vendredi 6 juillet de 14H à 17H.

Le dossier d'enquête pourra donc être consulté en mairie sur support papier et en version dématérialisée depuis un poste informatique en libre accès mais également sur le site internet de la commune : [mairie-cintegabelle.fr](http://mairie-cintegabelle.fr)

En outre, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme, durant l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet susvisé pourront être consignées sur le registre d'enquête papier déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique (la mairie). Les observations seront également recevables par voie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@mairie-cintegabelle.fr](mailto:urbanisme@mairie-cintegabelle.fr)

Les observations seront consultables en mairie et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Une évaluation environnementale a été réalisée pour cette mise en compatibilité et sera intégrée au dossier d'enquête. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la région Occitanie sera notamment inséré au dossier susvisé.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés à la mairie, à l'issue de l'enquête.

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer afin d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U à la fin de la procédure d'enquête publique.

Cintegabelle, le 14 mai 2018

Le Maire,



Jean Louis REMY